

Plan de cours

UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

HIS4671-010
Histoire de l'Afrique avant 1900

Automne 2025 – 3 crédits
Lundi, de 14h00 à 17h00

Professeur : Chétima Melchisedek
Courriel : chetima.melchisedek@uqam.ca
Bureau : A-6125
Disponibilité : - Sur Rendez-vous

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours ... 2
2 Objectifs du cours ... 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage ... 2
4 Activités d'évaluation ... 3
5 Sommaire des évaluations – Pondération ... 4
6 Résultats d'apprentissage ... 4
7 Calendrier du cours ... 5
8 Rappel important ... 6
9 Modalités du cours ... 7
9.1 participation au cours ... 7
9.2 reprise en cas d'absence à une évaluation ... 7
9.3 remise des travaux ... 7
9.4 consultation des travaux et des examens ... 7
9.5 évaluation de la langue ... 7
9.6 évaluation des enseignements ... 8
10 Bibliographie ... 8
10.1 Ouvrages recommandés ... 8
10.2 Autres ouvrages utiles ... 8
11 Références ... 9
11.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat ... 9
11.2 Document et Informations additionnelles ... 10
11.3 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel ... 11
11.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement ... 11
11.5 Compétences ... 12

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours s'adresse aux étudiantes, étudiants qui souhaitent développer des connaissances historiques sur l'Afrique qui ne soient pas nécessairement dérivées des images véhiculées dans les médias. Les supports de cours leur permettront, à la fois, de saisir la complexité et les dynamiques des structures sociales et économiques de l'Afrique avant la colonisation, et d'appréhender ses divers contacts avec le monde extérieur, à travers notamment la traite transatlantique. L'objectif des cours magistraux et des devoirs sera d'initier les étudiantes, étudiants à certaines des méthodes fondamentales de l'enquête historique : analyses et évaluations des preuves, cadrage et présentation d'arguments historiques, rédaction scientifique, communication orale, etc. Le cours ne suppose aucune formation préalable en histoire africaine. Toutefois, il exigera des étudiantes, étudiants une lecture attentive des documents affectés à chaque leçon.

2 OBJECTIFS DU COURS

L'objectif du cours est de démystifier une grande partie des clichés associés à l'histoire et aux cultures africaines. En effet, l'histoire de l'Afrique est le plus souvent présentée comme une longue narration débouchant presque toujours sur la pauvreté, la maladie, la famine ou encore la guerre. Il est donc attendu que les étudiantes, étudiants soient capables de remettre en cause ces images en questionnant les sources du savoir produit sur l'Afrique, en analysant de manière critique ce qui leur est présenté comme un fait, et en expliquant les diverses forces externes et internes qui ont façonné les sociétés africaines entre le XIe siècle et le début de la colonisation européenne au XIXe siècle.

À la fin du cours, les étudiant.es devraient avoir amélioré leurs capacités pour : 1. appréhender l'histoire et les dynamiques des États et des sociétés africains médiévaux en identifiant la spécificité de leur organisation politique, sociale et culturel; 2. analyser les interactions entre ces sociétés africaines du « Moyen-âge » et celles d'autres parties du monde ; 3.cerner les caractéristiques culturelles, sociales et politiques des pratiques africaines de l'esclavage en montrant comment celles-ci se sont elles-mêmes développées sous l'influence du commerce transatlantique, en particulier du XVe au début du XIXe siècle ; 4. se familiariser avec les différentes méthodologies, et les sources primaires et secondaires utilisées par les historienn.es pour explorer le passé de l'Afrique.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

FORMAT DU COURS

Le cours s'effectuera en mode présentiel et sera rythmé par des conférences magistrales du professeur ou des invités, des travaux en groupes autour des lectures, et des discussions en classe. Tout ou une partie de ces approches pédagogiques seront utilisées à n'importe quelle période du cours, mais conformément au calendrier établi. Compte tenu de la formule retenue, la présence à toutes les séances est requise sauf en cas d'empêchement majeur préalablement signalé. Les étudiantes, étudiants doivent terminer leurs devoirs de lecture avant de venir en salle, et se préparer avec des questions dont elles, ils aimeraient discuter. Les débats en classe – fortement encouragés – permettront d'évaluer et d'élargir leur compréhension de la thématique du cours. Bien que la plupart des supports pédagogiques soient basés sur des lectures hebdomadaires, le professeur pourrait recommander d'autres ressources à explorer. D'autres lectures additionnelles recommandées par le professeur seront placées sur le site Moodle du cours. Le professeur se réserve le droit de faire appel à chaque étudiante, étudiant pour qu'elle, il présente son résumé de lecture, dirige une séance de discussions en classe, ou réponde à des questions spécifiques. Le professeur encourage les étudiantes, étudiants à le rencontrer pour obtenir de l'aide si elles, ils éprouvent des difficultés avec le cours.

Orientations pour vos lectures

De nombreux étudiantes, étudiants trouveront leur première introduction à l'histoire africaine difficile et déconcertante. Vous aurez en effet à vous confronter à des lectures contenant des dizaines de noms et de mots inconnus ainsi qu'un vocabulaire

conceptuel qui vous sera tout à fait nouveau. Ne soyez pas effrayés, car cela est tout à fait normal. En faisant vos devoirs de lecture, n'essayez surtout pas de vous souvenir de chaque nom de lieu ou de personne ni de chaque événement ; concentrez-vous plutôt sur les thèmes généraux et les concepts centraux en lien avec la thématique du jour.

Chaque séance sera accompagnée des textes portant sur la thématique du jour. Pour encourager l'engagement collectif, la classe sera divisée en groupes de travail. Chaque groupe se verra assigner un texte (article ou chapitre d'ouvrage) à lire attentivement. Pendant le cours, les membres de chaque groupe disposeront de 10 minutes pour partager entre eux des principaux arguments et apports de leur texte. Par la suite, le groupe désignera une personne pour partager en 5 minutes les fruits de leurs discussions avec l'ensemble de la classe. Cette présentation ne doit pas être un simple résumé, mais une mise en lumière des idées clés, des points de débat possibles et des liens avec la thématique générale de la séance.

4 ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

Il y aura plusieurs travaux oraux et écrits à effectuer au cours du semestre. Ils sont conçus pour digérer vos lectures, compléter les cours magistraux et alimenter les débats en classe. Ils doivent être accomplis ou remis à temps, et aucun travail en retard ne sera accepté. Tout travail écrit doit être original, et l'usage des textes générés via l'IA est systématiquement proscrit. Aussi exigeants qu'ils puissent paraître, ne considérez pas vos devoirs comme une corvée, mais plutôt comme une opportunité pour appréhender et synthétiser vos lectures. Tous les travaux écrits sont à remettre sur Moodle (en format Word) avant la date limite indiquée sous la rubrique 'Évaluation'. Voici les activités d'évaluation que vous aurez à réaliser tout au long de la session :

a. Assiduité et participation actives aux discussions

La réussite dans ce cours repose largement sur l'assiduité et la participation active des étudiantes et étudiants. La participation active ne se limite pas à la simple présence en classe, mais englobe plusieurs aspects essentiels : la ponctualité, l'implication dans les discussions, la formulation de questions pertinentes et la capacité à répondre aux questions posées. Elle implique également le respect des directives de la classe ainsi qu'une attitude ouverte et respectueuse à l'égard des opinions et perspectives des autres, même lorsqu'elles diffèrent des siennes. Les séances de cours mettront un accent particulier sur les discussions autour des lectures hebdomadaires, qui constituent un élément central de l'apprentissage, et votre participation active est un critère pour cette rubrique de l'évaluation.

b. Examen de mi- session

L'examen de mi-session vise à évaluer la compréhension générale des chapitres déjà couverts, ainsi que la capacité des étudiantes et étudiants à mobiliser les connaissances acquises. Sa durée maximale est fixée à **deux heures**. Il portera sur l'ensemble des thèmes étudiés depuis le début du cours et se composera de deux parties complémentaires : 1. **Identification de termes**. Huit (8) termes, concepts, événements, lieux ou figures historiques seront proposés. L'étudiante ou l'étudiant devra en choisir quatre (4) et pour chacun, fournir une définition claire, et si possible, le contexte historique et géographique dans lequel il apparaît, ainsi que sa pertinence pour la thématique générale du cours. Cette partie vise à vérifier la maîtrise du vocabulaire disciplinaire et la capacité à relier chaque terme à un cadre analytique plus large. 2. **Question à développement long** (essai). Deux (2) questions de fond seront proposées. L'étudiante ou l'étudiant devra en choisir une (1) et y répondre de manière structurée, en mobilisant les lectures, les discussions en classe et ses connaissances générales. La réponse devra comporter une introduction claire présentant la problématique, un développement organisé autour d'arguments étayés d'exemples précis, et une conclusion qui récapitule les points saillants. **Date de l'examen** : lundi 13 octobre 2025.

e. Examen de fin de session

L'examen final vise à évaluer la compréhension globale de l'ensemble du cours, ainsi que la capacité des étudiantes et étudiants à mobiliser et synthétiser les connaissances acquises. Sa durée maximale est fixée à **trois heures**. Il portera sur tous les thèmes étudiés durant le semestre et se composera de trois parties complémentaires : **1. Identification des termes**. Six (6) termes, concepts, événements, lieux ou figures historiques seront proposés. L'étudiante ou l'étudiant devra en choisir **trois (3)** et, pour chacun : fournir une définition claire, situer le terme dans son contexte historique et géographique, si possible, et expliquer sa pertinence par rapport à la thématique générale du cours. **2. Question à développement court**. Deux (2) questions de fond seront proposées. L'étudiante ou l'étudiant devra en choisir une (1) et y répondre de manière concise mais structurée, en mobilisant les lectures, les discussions en classe et ses connaissances. La réponse devra se tenir dans un seul paragraphe. Cette partie vise à évaluer la **compréhension approfondie d'un thème spécifique** et la capacité à formuler

une réponse structurée dans un format limité. 3. Question à développement long (essai). Deux (2) questions de fond seront proposées. L'étudiante ou l'étudiant devra en choisir une (1) et y répondre de manière développée et argumentée. La réponse devra comporter : Une introduction présentant clairement la problématique, Un développement organisé autour d'arguments étayés par des exemples précis et des références aux lectures et discussions en classe, Une conclusion qui résume les points essentiels. **Date de l'examen final :** Lundi 8 décembre 2025

5 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Travaux évalués	Pondération en %	Date de remise ou d'examens
Participation actives au cours - Ponctualité et assiduité - Implications dans les discussions autour des lectures - Formulation des questions pertinentes - Réponses aux questions posées	20%	Cf. calendrier
Examen de mi-session - Identification de termes - Question à développement long	35%	13 octobre 2025
Examen final - Identification de termes - Question à développement court - Question à développement long	45%	08 décembre 2025

6 RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE

Après avoir réussi ce cours, les étudiantes, étudiants seront capables de	Activités pour atteindre les résultats d'apprentissage
Connaissances historiques Appréhender les grandes dynamiques des États africains médiévaux, et les liens entre l'Afrique et les autres parties du monde via la traite transatlantique	- Participation active en classe - Discussions autour des lectures
Esprit critique Évaluer et analyser de manière critique les connaissances produites sur l'Afrique grâce au recours à une diversité de sources, à la fois écrites et orales	- Examen de mi-session - Examen final - Formulations des questions
Compétences rédactionnelles Lire et interpréter des ouvrages et des articles sur l'histoire de l'Afrique précoloniale en formulant des arguments historiques convaincants tout en maintenant un niveau de langue acceptable	- Résumés des lectures hebdomadaires - Examen de mi-session - Examen final
Qualité de la présentation orale Développer et articuler oralement un récit historique clair et cohérent en établissant des liens entre les événements, les personnes et les institutions qui ont déterminé le cours de l'histoire africaine	- Exposés oraux des résumés de lecture - Discussions autour des lectures - Formulation et réponses aux questions

7 CALENDRIER DU COURS

Semaine	Date	Activités d'enseignement	Lectures indicatives ou travail à faire avant la séance
1	08 septembre	INTRODUCTION	
2	15 septembre	L'AFRIQUE DE NICHOLAS SARKOZY	- Bâ Konaré, « Introduction », dans Bâ Konaré (dir.) Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy (2008), Paris, Découverte, pp. 21- 39 - Achille Mbembe. 2007. L'Afrique de Sarkozy. Mouvements 52 (4), pp. 65-73. Vidéo : Chimamanda Ngozi, Le danger d'une histoire unique
3	22 septembre	LES ALMORAVIDES	- Histoire générale de l'Afrique, vol. III – L'Afrique du VIIe au XIe siècle, pp. 266-284. - Jean-Louis Triaud. 1995. « L'expansion de l'islam en Afrique », dans J.C. Garcin (dir.). États, sociétés et cultures du Monde musulman médiéval. Paris : Presses Universitaires de France, pp. 397-429. Attention : on aura un professeur invité
4	29 septembre	L'EMPIRE DU GHANA	- Youba Bathily, Rois et Peuples de l'empire du Ghana: VI-XII Siècles, pp. - David Conrad, Empires of Medieval West Africa Ghana, Mali, and Songhay, chap. 1, pp. 23-39 - Nehemiah Levtzion, Ancient Ghana and Mali, pp. 16-52.
5	06 octobre	L'EMPIRE DU MALI	- Histoire générale de l'Afrique, vol. IV – L'Afrique du XIIe au XVIe siècle, pp. 279-409 - David Conrad, Empires of Medieval West Africa Ghana, Mali, and Songhay, pp. 41-59 - Nehemiah Levtzion, Ancient Ghana and Mali, pp. 52-83.
6	13 octobre	EXAMEN DE MI-SESSION	
7	20 octobre	SEMAINE DE LECTURE	
8	27 octobre	MANSA MUSA EST-IL L'HOMME LE PLUS RICHE DE TOUS LES TEMPS?	Des documents de sources primaires seront déposés par l'enseignant sur zoom
9	03 novembre	L'EMPIRE DU SONGHAÏ	- Histoire générale de l'Afrique, vol. IV – L'Afrique du XIIe au XVIe siècle, pp. 137-150. - Moussa Paré. 2014. « L'économie rural dans le Bilad al-Sudan occidental (XVe-XVIe siècle) », Études rurales 193 (1), pp. 95-106. - David Conrad, Empires of Medieval West Africa Ghana, Mali, and Songhay, pp. 59-74.

10	10 novembre	ESCLAVAGE TRANSATLANTIQUE	- Paul Lovejoy, « L'Afrique et l'esclavage », dans Une histoire de l'esclavage en Afrique, pp. 23-55 - Martin Klein, « L'esclavage, la traite des esclaves et la révolution sociale », dans Esclavage et pouvoir colonial en Afrique occidentale française, pp. - Catherine Coquéry-Vidrovitch et Éric Mesnard, « L'esclavage dans les sociétés africaines, une histoire ancienne », dans Être esclave. Afrique-Amériques (XVe-XIXe siècle), pp. 49-77.
11	17 novembre	ESCLAVAGE DANS LES SOCIÉTÉS AFRICAINES	- Catherine Coquéry-Vidrovitch et Éric Messnard, « L'esclavage dans les sociétés africaines, une histoire ancienne », dans Être esclave, pp. 49-77. - Martin Klein, 'L'esclavage au Soudan occidental », dans Esclavage et pouvoir colonial en Afrique occidentale française, pp. 29-56. - Claire Robertson et Martin Klein, "Women's Importance in African Slave Systems," dans Women and Slavery in Africa, pp. 3-28. Attention : on aura un professeur invité
12	24 novembre	ABOLITION, COMMERCE LÉGITIME ET TRANSITION VERS LA COLONISATION	- Le professeur fournira la liste des lectures ultérieurement Attention! - Séance entièrement en ligne via zoom - Évaluation du cours par les étudiant.e
13	1er décembre	RÉVISION GÉNÉRALE EN VUE DE L'EXAMEN FINAL	
14	08 décembre	EXAMEN DE FIN DE SESSION	
13	15 décembre	BILAN DU COURS	

25 RAPPEL IMPORTANT

Le syllabus du cours sera mis à votre disposition via le site Moodle. Il sera notre guide et notre référence constante tout au long de la session. Il est de la responsabilité individuelle de chaque étudiante, étudiant de suivre toutes les directives indiquées dans ce syllabus : objectifs du cours, résultats d'apprentissage, devoirs de lecture, travail de recherche, compte-rendu d'ouvrage, exigences d'examen, dates d'échéance, etc. En cas de changement dans l'horaire des séances, par exemple en raison des intempéries, le professeur l'annoncera en classe et/ou par e-mail de groupe. Le professeur se réserve le droit de modifier le calendrier des activités et les lectures assignées, mais en avisera les étudiant.es.

26 MODALITÉS DU COURS

26.1 PARTICIPATION AU COURS

En tant que professeur, il est de ma responsabilité de planifier et de veiller à l'atteinte des objectifs fixés pour ce cours. Pour cela, j'apporterai autant que faire se peut mon expertise et mes connaissances en classe. Je vous guiderai également à travers les aspects les plus importants de l'histoire de l'Afrique précoloniale et respecterai votre temps en commençant et en terminant les cours à l'heure, et en expliquant clairement la pertinence de tous les devoirs. Je vous ferai des commentaires sur vos travaux écrits dans un délai raisonnable.

En tant qu'étudiante, étudiant inscrit-e dans ce cours, je m'attends à ce que vous terminiez tous vos devoirs de lecture avant le début de chaque séance. De plus, il est attendu de vous que vous participiez à la création d'un environnement d'apprentissage productif en vous abstenant de comportements perturbateurs tels que texter, converser, étudier pour d'autres cours, regarder des vidéos sur votre ordinateur, mettre à jour votre statut Facebook, dormir ou toute autre chose qui pourrait distraire le cours. Les étudiantes, étudiants qui persistent dans de tels comportements pourront être invités à quitter la classe et seront considérés comme absents. Une fois en classe, éteignez votre téléphone portable ou mettez-le en mode vibration, silencieux ou inactif. De plus, vous ne devez utiliser votre ordinateur portable ou tablette que pour les activités en lien avec le cours. Le professeur se réserve le droit de demander à tout étudiante, étudiant d'éteindre son ordinateur portable ou sa tablette si celui-ci est utilisé comme outil pour des activités sans aucun lien avec le cours.

26.2 REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques.

26.3 REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – Règlements pédagogiques. Si pour une raison valable, vous ne pouvez pas envoyer votre travail à temps, veuillez en informer le professeur. Par ailleurs, un travail qui n'est pas remis selon les modalités exigées pourra être refusé par le professeur, et les pénalités pour les retards pourront s'appliquer dans un tel cas.

26.4 CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

26.5 ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

26.6 ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la politique no 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait soit à la 12e semaine, soit à la 13e semaine du trimestre. Les étudiantes, les étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.evaluation.uqam.ca) ou encore via le portail étudiant d'UQAM Mobile à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'une tablette. **L'évaluation aura lieu le 24 novembre 2025**.

27 BIBLIOGRAPHIE

27.1 OUVRAGES RECOMMANDÉS

Les étudiantes, étudiants sont fortement encouragés à lire au moins deux des ouvrages suivants pour améliorer leurs connaissances sur l'histoire précoloniale de l'Afrique. De plus, il vous est demandé de choisir un ouvrage de cette liste pour en faire un compte-rendu critique de lecture.

- ◊ Ba konaré, Adama. 2009. Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy. Paris : La Découverte
- ◊ Coquery-Vidrovitch, Catherine. 2011. Petite histoire de l'Afrique: l'Afrique au sud du Sahara de la préhistoire à nos jours. Paris : La Découverte.
- ◊ Iliffe, John. 2009 [1997]. Les Africains : Histoire d'un continent. Flammarion : 2009.
- ◊ Lovejoy, Paul. 2017. Une histoire de l'esclavage en Afrique: Mutations et transformations. Paris : Khartala.
- ◊ Niane, Djibril Tamsir. 2000. Soundjata ou l'épopée mandingue. Paris : Présence Africaine.
- ◊ Klein, Martin. 2021. Esclavage et pouvoir colonial en Afrique occidentale française. Paris: Karthala.

27.2 AUTRES OUVRAGES UTILES

- ◊ Cooper, Frederick. 2008. L'Afrique depuis 1940. Paris : Payot.
- ◊ Coquery-Vidrovitch, Catherine et Moniot, Henri. 2005. L'Afrique Noire de 1800 à nos jours. Paris : PUF.
- ◊ Coquery-Vidrovitch, Catherine. 2018. Les Routes de l'esclavage. Paris : Albin Michel/Arte.
- ◊ Lovejoy, Paul. 2016. Jihad in West Africa during the Age of Revolutions. Athens: Ohio University Press.
- ◊ Stilwell, Sean. 2014. Slavery and Slaving in African History. Cambridge: Cambridge University Press.
- ◊ Unesco (Collectif). 1980-1999. Histoire générale de l'Afrique. Paris : Unesco.
- ◊ Vansina, Jan. 1961. De la tradition orale. Essai de méthode historique. Tervuren : Musée Royal de l'Afrique Centrale.
- ◊ Fauvelle, François-Xavier. 2014. Le rhinocéros d'or: histoires du Moyen Âge africain. Paris : Gallimard.
- ◊ Coquery-Vidrovitch, Catherine, et Messner, Éric. 2013. Être esclave: Afrique-Amériques, XVe-XIXe siècle. Paris : La découverte.

28 RÉFÉRENCES

28.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

28.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce Guide est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce Guide veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.
Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

28.3 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

28.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré /

Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques

- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.

Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

28.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES *(pour les étudiant.e.s en enseignement)*

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.	Maîtrise	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	

- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;	Maîtrise	
- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.	Maîtrise	